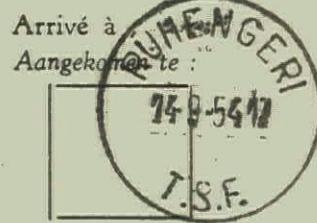


CONGO BELGE — BELGISCH-KONGO  
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN



Arrivé à  
Aangekomen te :

24-5-41

T.S.F.

Heure : .....  
Uur : .....

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
2.183	Wembeuv	23/9	14/9	1155	

Indications de service  
taxées

Betaalde dienstaanwij-  
zingen

## TÉLÉGRAMME

### Telegram

Off = m/s  
territories astride =  
Mukengi - Kibanga -  
Simbi - Rumonge =  
Mudongo =

Explication des abrévia-  
tions admises pour les in-  
dications de service ta-  
xées :

Verklaring van de afkor-  
tingen toegelaten voor de  
betaalde dienstaanwijzi-  
gingen :

RP = Réponse payée.  
Antwoord betaald

LT = Télégramme lettre  
Brieftelegram

CR = Accusé de récep  
Kennisgeving van  
ontvangst

TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Téléc du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr 254/Telev van 23 Augustus 1940.)

N° 13/04/194014 prier donner suite  
mat n° 13/04/184796 tres urgent  
= Contentieux,

Ruhengeri



9913

G/R TERRITOIRE DE RUHENERI

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° .....

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....  
Antwoord op het nr  
du ..... 19  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Situation prison.-

Ruhengeri , le 12 Septembre 1954.-  
de

N° 1897 / partie 4

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général

Gouverneur du Ruanda - Urundi

à

U S U M B U R A

Monsieur le Gouverneur,

Minutée par :  
Geminuteerd door :

Copiée par :  
Afgeschreven door :

Collationnée par :  
Gecollationneerd door :

Reçue le :  
Ontvangen de :

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir  
ci-joint le rapport sur la situation de la prison  
de Ruhengeri suivant votre transmis n° I3/04/5109/  
I468 du 17 juillet dernier.-

Pour l'Administrateur de Territoire

LE GARDIEN DE PRISON.-

A. DEVISCHER.-



CONGO BELGE

Service des Télécommunications

# Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION :

N° \_\_\_\_\_

Mots \_\_\_\_\_

Heure \_\_\_\_\_

Parafe \_\_\_\_\_



## Indications de service

Taxe par mot  
frs or ou  
frs congolais

TOTAL  
frs congolais

Reçu de dépôt

RP

Transmis à

à ..... h. ..... m.

Le Télégraphiste,

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse  
du destinataire

Conseilium et Justice  
Ruhengeri

## TEXTE ET SIGNATURE

2059 offert au répense à votre Télégramme  
n° 22104/184206 si vous le priez, par une  
prochain courrier

*Sergeant Ruhengeri*

*du 20/8/54*



Indications non télégraphiées : Expéditeur : M. *J.*

CONGO BELGE — BELGISCH-KONGO  
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
051	USA		24/20 6/9	1400	

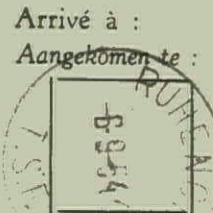
Indications de service  
taxées

Betaalde dienstaanwij-  
zingen

## TÉLÉGRAMME

### Telegram

Off = tm6      poste = territoriaal  
 Astvido = Shangwe -  
 Lukam = Rukungwi -  
 Kibungo - Mwamba - Bwam



Heure :  
Uur :

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaar.wijzingen :

RP = Réponse payée.  
Antwoord betaald

LT = Télégramme lettre  
Brieftelegram

CR = Accuse de récep  
Kennisgeving van ontvangst

TC = Collationnement.  
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télé du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr 254/Telec van 23 Augustus 1940.)

No 13/04/184706 prière donner suite mon  
13/04/5109/1468 situation prisons  
= contentieux

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....  
Antwoord op het nr.

du ..... 19.....  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

2584/Just 4  
27.8. N

Usumbura , le 21 aout 1954.-

N°13/04/ 5829 /1756.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)

à  
RUFENGERI

Situation Prisons.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Subsidiairement à mon transmis n°13/04/5109/  
1468 du 15 juillet 1954, j'ai l'honneur de vous prier  
de bien vouloir m'envoyer la documentation demandée en  
deux exemplaires.  
L'expédition de ces renseignements au Gouverneur Général  
sera assurée par mes soins.

Le Vice-Gouverneur Général ff.,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
p.o.  
Le Chef du Service du Contentieux  
et de la Justice, J. WESTHOF



1ère Direction Générale  
3ème Direction  
(Services Pénitentiaires)

Léopoldville

N°13/020900 10-7-54

2097

Monsieur le Gouverneur de la Province  
TOUS

P.I. à Mr. le Gouverneur du Territoire  
du Ruanda-Urundi à USUMBURA

OBJET:

Situation prisons

Monsieur le Gouverneur,

Dans le but de réunir à la Direction des Services Pénitentiaires du Gouvernement Général, une documentation récente sur la situation des prisons à la Colonie, je vous saurais gré de faire remplir par les gardiens de prison, la fiche de renseignements ci-jointe relative à leur établissement.

Les renseignements sont à fournir endéans le mois pour les prisons centrales et de district, dans les 2 mois pour les prisons de territoire, les prisons annexes, les camps de détention.

Je vous saurais gré de veiller à ce qu'aucun lieu de détention ne soit omis dans ce recensement.

Le Gouverneur Général, p.o.  
Le Directeur-Chef des Services  
Pénitentiaires, a.i.

Sé/ M. CHÈVRECOEUR.

TERritoIRE DU RUANDA-URUNDI  
SERVICE DU Contentieux  
ET DE LA JUSTICE.

N°13/04/5109/1468 Transmis copie pour exécution à Messieurs les Administrateurs de Territoire (TOUS) pour information à Messieurs les Tésidents (DEUX)

AT Ruhengeri Usumbura, le 15 juillet 1954  
Pour le Vice-Gouverneur Général ff.,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,  
Le Chef du Service du Contentieux  
et de la Justice, M. BOIRIEUX

Conseiller Juridique Principal.

1<sup>e</sup> siège de la prison

Province  
District  
Territoire

Ruanda-Urundi  
Ruanda  
Ruhengeri

2<sup>e</sup> Classification de la Prison : Centrale, District de  
Kivumu, Camp

Territoire

3<sup>e</sup> Superficie couverte par tout le complexe

1261,50 m<sup>2</sup>

4<sup>e</sup> Trouvaille des locaux, superficie, emprise (joints croquis)  
Voir annexe

5<sup>e</sup> Valure et état des constructions.  
matériels définitifs, provisoires ou semi-provisoires.  
Définitif

6<sup>e</sup> Capacité normale de l'établissement pour hommes et femmes  
Européens . . . . .  
Indigènes . 150

7<sup>e</sup> Résidence au deppis pour des mois avril - mai - juin  
(répartition population telle que présente au tableau suivant de base sur rapport annuel)

Avril 72 Africains hommes adultes (1 aliéné)

Mai 80 " " "

Juin 115 " " "

8 Personnel affectué à la prison

a) Européen - nom, grade - date du commissionnement - date approximative  
du recrutement longe briquet

DEVISSCHER André, Agent territorial à titre provisoire  
2/8/54 - juillet 1957

b) Africain indigène - nom - grade - date d'entrée à fonction  
néant

c) Comptabilis des détachements

Force Publique / Police Municipale / Compte de grades et soldats, ministérale  
de la relève de ces détachements

F.P = 1 caporal 4 hommes

Police chefferie = 2 policiers

9. Répartition du personnel

a) Général - fixer les cours de fonctions - les heures moyennes de  
prestation

Gardien Prison - Chef de Poste et Commissaire de Police

Huissier et Chef de détachement

heures de prestation: 2 heures

b) auxiliaire - heures de prestation

employé bureaux (3 h.)

c) Répartition des détachements sentinelles, services intérieurs, gardes corvées etc.

1 sentinelle soldat plus 2 policiers chefferies

matin policiers chefferies

après-midi soldats force publique

10. Organisation des divers services. Surveillance diurne, nocturne, service médical

Diurne : 1 soldat et nocturne: 2 policiers chefferie

Service médical: Docteur directeur de l'hôpital

11. Répartition au 30.6.54 des détenus par catégorie et sexe

Prévenus du district	Hommes	
	Eur.	Tot.
Demande d'appel	--	-
Condamnés 1 <sup>re</sup> cat (-2m)	57	-
id 2 (+2m)	11	-
id 3 (+6m +dans)	42	-
Condamnés décret 17.7.14	-	-
décret 3.6.06	-	-
Conseils de guerre	-	-
Vagabond	-	-
	-	4
Aliénés	-	-
mineurs	-	-

12. Répartition de la main d'œuvre détenu le 6/9/54

Indre Murs

- 3 -  
6/9/1954

A.-

Employeur Nature des travaux Nombre de détenus

travaux  
Non payés

Etat	Entretien poste	10	Catég.	Gardes	travaux Non payés
	Travaux Publics	34	2+vagabonds+ contraints	6	"
	Cimetière	4	contraints	1	"

Indre Murs

B.-

Nature des travaux nombre de détenus Catégorie travaux exécutés au profit de

Entretien Prison	13	3ième	Etat
Service agricole	24	3	"

*Détenus innocués*

<i>Nombrage</i>	<i>motif</i>	<i>nombre</i>	<i>catégorie</i>
Hospitalisé		1	3
En cellule		1	3
Au repos		1	3

13 Peuvent être fligés dans le moyen précédent  
selon de la jundis - motif

5 x 3 cp.ft insubordination et paresse  
2 x 15 j.cachot id.  
1 x 15 j. " vol couverture  
2 x 1 cp.ft paresse  
1 x 5 cp.ft vol ration

14 Le service de l'aumônerie est assuré par <sup>l'abbé</sup> L'abbé de la mission

15 Les détenus assistent à des offices religieux. On  
Les catholiques assistent à la messe à la mission.

16 Il convient de observer de la façon de faire une mission - de quelle religion.  
plus ou moins 500 m. (catholique)

17 Y a-t-il un enseignement dispensé aux détenus - quel par quel ; fréquence

N é a n t

18 N'il existe des ateliers dans l'enceinte - nature de la production - destination des produits  
nature et nombre des machines  
modes de gestion : recettes, dépenses

N é a n t

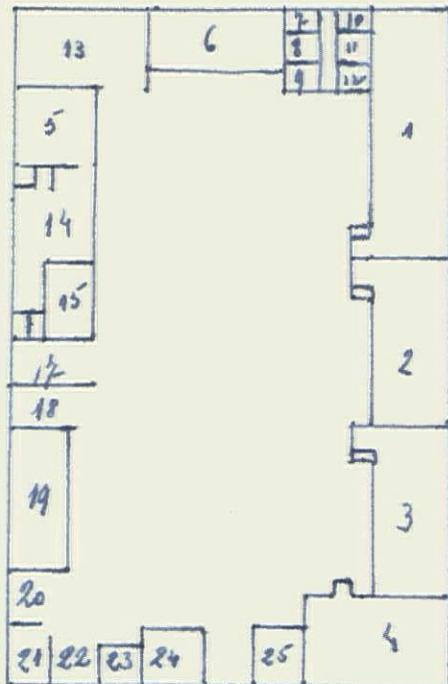
19. - N'il n'y a pas d'atelier ; Quels sont les empêchements -  
que celles sont les activités qui pourraient être entreprises. Mauvaise volonté, empêchement  
dans le but de manœuvrer la crise, d'abuser  
Empêchement : place dans l'enceinte personnelle.  
manque de personnel

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA

- RUEUX  
bis -

TERRITOIRE DE RUHENGERI  
RAPPORT ANNUEL 1955  
Tchad prison n° 13/02/900

4° - Plan sommaire de la prison:  
Prison de Ruhengeri.



Echelle 1/500.-

- I à 4 : dortoirs hommes
- 5 : dortoirs femmes
- 6 : infirmerie
- 7 à 12 : cachots hommes
- 13 : aire d'aération pour objets de couchage.
- 14 : ouvroir pour femmes
- 15 : barza couverte
- 17 & 18 : W.C.
- 19 : magasin
- 20 : buanderie
- 21 : cuisine
- 22 : petite remise
- 23 : magasin pour outils.
- 24 & 25 : bureaux.
- : W.C. (système tinettes).

Dimensions des locaux servant au logement des détenus.

Locaux	: Surface en	: Volume d'air	: Nombre de	: Moyenne de m <sup>3</sup>
	: m <sup>2</sup>	: en m <sup>3</sup>	: couchettes	: d'air par occupant.
dortoir hommes	:	:	:	:
n° 1	: 93,5	: 467,50	: 35	: 13,35
id. 2	: 61,6	: 308,-	: 20	: 15,40
id. 3	: 61,6	: 308,-	: 20	: 15,40
id. 4	: 55,-	: 275,-	: 15	: 18,30
dortoir femmes	:	:	:	:
n° 5	: 30,25	: 151,25	: 14	: 10,80
infirmerie n°6	: 26,25	: 131,25	: 10	: 13,10
Cachots 7 à 12	: 3,75	: 18,75	: 1	: 18,75
	:	:	:	:
	:	:	:	:
	:	:	:	: